Gestionnaire
du Réseau de Transport d'Electricité

Proposition des objectifs, méthode et planning de travail pour la rénovation des trames-types des Contrats d'Accès au Réseau des Utilisateurs (CART)

Pour échanges



Sommaire

1. **Contexte**
2. **Objectifs du chantier de rénovation des CART**
3. **Evolutions à prévoir pour le CART Consommateur suite à la Délibération CRE**
4. **Evolutions à prévoir pour le CART Producteur suite à la Délibération CRE**
5. **Proposition de méthode et planning de travail**

1. Contexte

- **Les trames-types actuelles du CART datent de janvier 2006**
- **le Cahier des Charges de concession du RPT du 30/10/2008 demande à RTE de faire approuver par la CRE les trames-types des CART des Utilisateurs du RPT**
- **La CRE a précisé ses attentes en vue de son approbation des trames-types de CART dans sa Délibération du 9/7/09**
- **L'enquête client 2008 présente un taux de satisfaction plutôt élevé sur l'adaptation du CART à leurs besoins**
  - ~92% pour les Consommateurs
  - >97% pour les Producteurs

2. Objectifs

Etre conforme au Cahier des Charges de concession du RPT

- Article 14 - IV
  - le CART détermine les droits et obligations du concessionnaire vis-à-vis de l'Utilisateur dans le domaine de l'accès au réseau
  - RTE ne peut prétendre à d'autre rémunération pour l'exécution des engagements mentionnés dans les modèles de CART que le TURPE
- Article 17-V
  - Engagements quantitatifs / liaison de raccordement sur les interruptions programmées ainsi que leurs modalités de programmation et leurs modalités financières en cas de non-respect
- Article 18-V
  - Engagements quantitatifs pris sur le soutirage en matière d'interruptions fortuites, de variations fréquence/tension yc modalités financières des dédommagements des Utilisateurs en cas de non-respect
- Article 20 –VI
  - Modalités de mise à disposition des informations des installations de comptage, méthodes d'estimation des données en cas de défaillance de l'installation et modalités particulières de comptage

2. Objectifs

- **Faire approuver les trames-types des CART par la CRE en y intégrant ses attentes, en particulier :**
  - maintenir un CART par catégorie d'Utilisateurs si utile et non-discriminatoire
  - développer les documents « informatifs »
  - reprendre les définitions règlementaires et utiliser les mêmes dans chacun de nos documents publiés
  - proposer à la signature des Clients la trame-type approuvée par la CRE « sous les meilleurs délais »
  - limiter au « strict nécessaire » ce qui est dans les Conditions Particulières (CP),
  - définir précisément le périmètre d'approbation du CART, « document central », qui doit contenir l'ensemble des « clauses pertinentes »
  - clarifier le schéma contractuel des Producteurs jugé « complexe »

2. Objectifs

- **Prendre en compte les attentes de nos Clients**
  - Alléger les trames-types des CART (~90/100p)
  - Préciser certaines clauses

- **Disposer de trames-types du CART approuvées rapidement**
  - En réponse à la CRE
  - Pour actualiser certaines clauses rendues caduques suite à la publication de la loi LME et du décret tarif

3. Evolutions du CART Consommateur
Trame-type actuelle

- **CG :**
  - Préambule
  - Définitions
  - Raccordement
  - Mesure et décompte
  - Puissance souscrite
  - Développement, exploitation entretien des ouvrages
  - Continuité et qualité
  - Responsabilité
  - Tarification
  - Conditions de facturation et de paiement
  - Déclaration du Responsable d'Equilibre
  - Dispositions générales

- **CP : même sommaire + objet**

3. Evolutions du CART Consommateur
Trame-type possible

- **CG rénovées sans être révolutionnées :**
  - Préambule
  - *Y ajouter l'Objet*
  - Définitions
  - Raccordement -> *à élargir au Périmètre contractuel*
  - Mesure et décompte -> *service de base*
  - Puissance souscrite
  - Développement, exploitation entretien des ouvrages -> *service de base*
  - Continuité et qualité -> *service de base*
  - Responsabilité
  - Tarification
  - Conditions de facturation et de paiement
  - Déclaration du Responsable d'Equilibre
  - Dispositions générales

- **CP : numérotées et limitées au « strict nécessaire »**

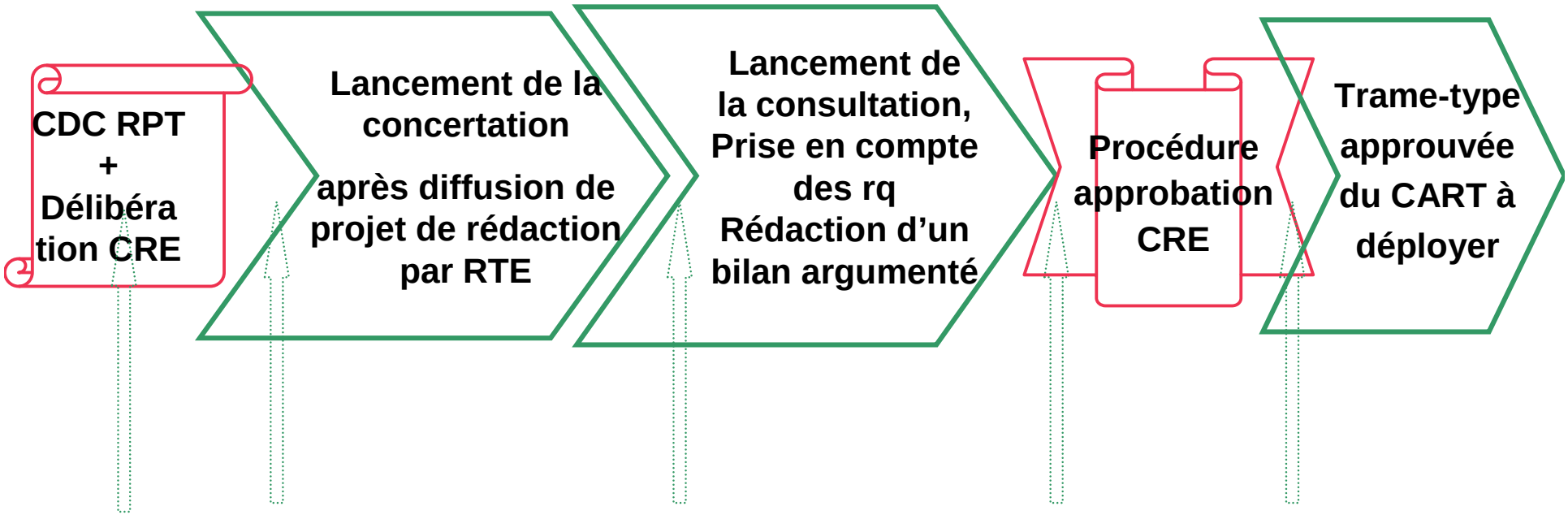
4. Evolutions du CART Producteur

- **Préalables**
  - Définir la méthode d'identification du réseau d'évacuation
  - Clarifier le schéma contractuel
- **Reprendre les spécificités des Producteurs dans la rénovation du CART Producteur, en particulier:**
  - Périmètre contractuel
  - Déclaration du Responsable de Programmation

5. Proposition de méthode

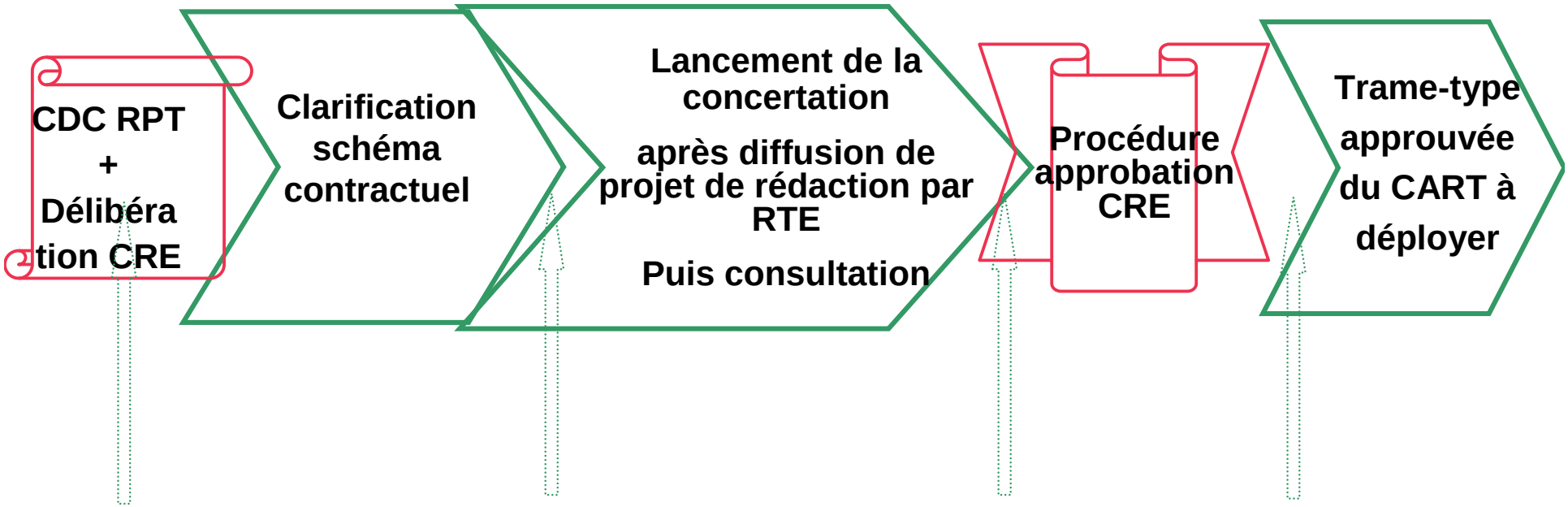
- **Lancer un Groupe de Travail / type d'Utilisateur**
  - 1 « Consommateurs »
  - 1 « Producteurs »
- **Constituer des groupes de travail à taille opérationnelle**
- **Cibler la concertation sur les articles nécessitant une réécriture ou relecture particulièrement attentive sur décision du Groupe de travail**
- **Organiser 1 ou 2 réunions sur la base de projets de rédaction diffusés par RTE**
- **Faire présider le Groupe de Travail par un Représentant de chaque type d'Utilisateurs, le secrétariat étant assuré par RTE**

5. Proposition de planning CART Consommateur



Juillet	***Présentation méthode CAR du 22/10*** ***Lancement de la concertation début décembre***	***Fin janvier***	***Fin mars***	***?***

5. Proposition de planning CART Producteur



Gestionnaire
du Réseau de Transport d'Electricité

FIN

Merci de votre attention !

